

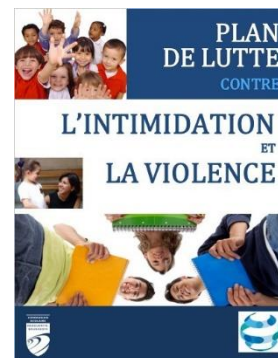
Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

École du Grand-Héron



Le mercredi 4 mai 2022

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé. Un résumé du protocole d'intervention contre l'intimidation et la violence est disponible dans l'agenda de l'école.



Actions réalisées en 2021-2022

- Interventions systématiques lors de conflits ou de violence.
- Présence de deux TES pour l'école.
- Programme « Jardin des étoiles » sur les habiletés sociales pour le préscolaire et la classe accueil des petits.
- Programme « Vers le Pacifique » donné au 1^e, 2^e et 3^e cycle par les enseignants et les TES. Diffusion des affiches Vers le Pacifique à travers l'école (salles de classe et locaux du service de garde).
- Atelier de prévention et d'information d'un agent sociocommunautaire de la SPVM sur l'intimidation en 3^e, 4^e et 5^e année.
- Programme Gang de choix en 6^e année.
- Diffusion de nouvelles affiches simplifiées reprenant les comportements attendus selon les lieux (classe, corridor, récréation, toilettes etc)

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Impacts de nos actions :

- Augmentation de l'utilisation des étapes de résolution de conflit par les élèves.
- Maintien du sentiment de confiance des élèves envers le personnel de l'école.
- Appropriation d'un langage commun dans la résolution des conflits (Vers le Pacifique)

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.

Actions prévues pour 2022-2023 :

- Poursuivre la mise en place des mesures préventives (atelier d'habiletés sociales en classe « Vers le Pacifique », programme « L'intimidation on n'en veut pas qu'on se le dise », programme « Gang de choix »).
- Modification et présentation du protocole-école en cas d'intimidation et de violence grave et répétitive (fiche de signalement).
- Faire passer le questionnaire SÉVI aux élèves.
- Formation des nouveaux membres de l'équipe-école sur la surveillance active et bienveillante et sur l'intervention 100% .
- Suivi d'un calendrier d'enseignement des comportements attendus en début d'année dans toutes les classes.



Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).